



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2026 PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 12 du mois de MAI, le Conseil Municipal du MONT-DORE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal MICHAUD, Maire, en session ordinaire, suivant convocation faite le 06 mai 2026.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **15**
- Présents : **12**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Pascal MICHAUD, Maire – Mme Séverine MONESTIER, M. Loïc ARNAUD, Mme Irène SANCHEZ, M. Frédéric AMEILHAUD, Adjoint – Mme Emilie ROCHE, Conseillère Déléguée - M. Christophe TOURNADRE, M. Sébastien MOULY, Mme Alexandra ONDET, Mme Marie TRIBON, M. Sébastien RAMADE, M. Patrick BRIET, conseillers municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Béatrice GERNEZ (pouvoir à Mme Marie TRIBON), Mme Michelle MABRU, M. Sébastien DUBOURG (pouvoir à M. Patrick BRIET), conseillers municipaux.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : M. PAIR Damien, DGS

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1. Approbation du PV de séance
2. Désignation des représentants du Comité Social Territorial (CST)

Finances

3. Approbation des tarifs de la SAEM
4. Attribution d'une subvention à l'association « Le Puy Sainte Elisabeth »

Informations

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue les membres de l'assemblée et propose d'entamer ce Conseil Municipal. Il fait ensuite état des pouvoirs dont il dispose, Mme Béatrice GERNEZ donne pouvoir à Mme Marie TRIBON et M. Sébastien DUBOURG donne pouvoir à Monsieur Patrick BRIET.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal peut commencer. M. le Maire fait circuler la feuille de présence à régulariser par les membres du conseil présents.

M. Frédéric AMEILHAUD accepte la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

| | |
|-------------------|--|
| 12052026/1 | Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026. <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées.</i> |
|-------------------|--|

VU le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir de se prononcer sur le procès-verbal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

| | |
|-------------------|--|
| 12052026/2 | Désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST) <i>Domaine : 5.3. Désignation de représentants</i> |
|-------------------|--|

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II ;

VU le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 6 ;

VU la Délibération n°2022.06/n°4 du conseil municipal en date du 8 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel et actant le maintien du paritarisme au sein du Comité Social Territorial ;

M. le Maire indique que, pour donner suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST).

Il précise que précédemment leur a été envoyé un projet de délibération dans laquelle figurait quatre représentants titulaires et quatre suppléants mais qu'il convient de n'en désigner que trois de chaque.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les élus suivants :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| M. Pascal MICHAUD | M. Christophe TOURNADRE |
| Mme Séverine MONESTIER | Mme Irène SANCHEZ |
| M. Loïc ARNAUD | Mme Marie TRIBON |

Il demande à l'assemblée si d'autres candidatures sont à présenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme à l'unanimité la liste des élus qui vient de lui être proposée.

| | |
|-------------------|--|
| 12052026/3 | Validation des grilles tarifaires de la SAEM activités été 2026 <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i> |
|-------------------|--|

Conformément à l'article 38 de la Délégation de Service Public des Remontées Mécaniques, le délégataire doit transmettre, chaque année, au délégant, pour homologation, sa nouvelle grille tarifaire.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir les tarifs de Mont-Dore Aventures Le Capucin, du Sancy Park et des remontées mécaniques pour la période estivale 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces grilles tarifaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les grilles tarifaires du Mont-Dore aventures Le Capucin, du Sancy Park et des Remontées mécaniques pour la période estivale 2026 telles qu'elles viennent de lui être présentées.

| | |
|-------------------|---|
| 12052026/4 | Attribution d'une subvention à l'association « Le Puy Sainte Elisabeth » <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i> |
|-------------------|---|

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention reçu par les services de la Mairie :

Monsieur le Maire,

L'association « Le Puy Sainte Elisabeth » est une association à but non lucratif, loi du 1^{er} juillet 1901, créée depuis le 8 mars 2024, ayant pour objet de rompre la solitude et l'isolement des personnes âgées de l'EHPAD Sainte-Elisabeth en proposant diverses activités.

Le but de cette association est de proposer des animations diversifiées comme des spectacles, chanteurs, groupes de musique, mais aussi de pouvoir proposer des sorties comme l'Aventure Michelin ou le volcan de Lemptegy, aux résidents de l'EHPAD Sainte-Elisabeth en fonction de leurs souhaits.

C'est pour cela que nous sollicitons votre bienveillance par la présente, afin d'obtenir une aide financière afin de mettre en œuvre ce projet qui nous tient particulièrement à cœur.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous portez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de montant demandé et demande à Madame SANCHEZ, en tant que Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD de bien vouloir prendre la parole.

Madame SANCHEZ se présente mais précise qu'elle n'avait pas particulièrement connaissance de cette demande de subvention. Elle précise qu'il s'agit d'une association de même type que « Les Capucines » de l'EHPAD du Mont-Dore et ajoute que les EHPAD de la Tour d'Auvergne et du Mont-Dore sont régulièrement invités à partager des moments avec l'établissement de Rochefort-Montagne.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun montant n'est stipulé dans la demande de subvention et demande à Madame SANCHEZ, avant qu'elle ne sorte durant la concertation, de bien vouloir estimer le montant à attribuer.

Madame SANCHEZ dit se sentir mal à l'aise pour fixer un montant.

Il est demandé si cette association a déjà bénéficié de l'attribution d'une subvention. Madame SANCHEZ répond par la négative.

Madame ROCHE demande le montant attribué à l'association « Les Capucines ».

Monsieur le Maire demande à Madame SANCHEZ si elle sait si des Montdoriens résident dans cet EHPAD.

Elle lui répond que récemment (15 jours auparavant), il y en avait deux.

Madame TRIBON demande à Monsieur PAIR s'il connaît le montant de la subvention attribuée aux Capucines.

Il est proposé que l'association formule une demande avec un montant déterminé.

Madame ROCHE demande le montant de la subvention la moins élevée attribuée aux associations.

Monsieur PAIR répond qu'il est possible que la plus basse subvention soit attribuée à l'association SOS chats Haute-Dordogne et que son montant est de 200 €

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'heure actuelle, un trajet en bus représente en moyenne 250 €.

Madame SANCHEZ explique que l'association bénéficie d'une aide de la commune de Rochefort, elle pense qu'ils ont également sollicité La Tour-d'Auvergne.

Madame MONESTIER demande si l'association « Les Capucines » sollicite également les communes voisines.

Madame TRIBON répond que non, mais que l'idée peut être envisagée.

Après recherches, Madame TRIBON indique que l'association des Capucines bénéficie d'un subventionnement de 400 €.

Monsieur le Maire demande à Madame SANCHEZ de bien vouloir sortir de la pièce pendant que les élus délibèrent.

Il est proposé de marquer une différence entre la subvention allouée à l'association les Capucines et celle de l'EHPAD Ste Elisabeth.

Madame MONESTIER propose donc d'attribuer la moitié de la subvention des Capucines. Elle précise que c'est une association Montdorienne avec des membres très actifs.

Monsieur le Maire demande à procéder au vote.

Après en avoir délibéré et avec 14 voix pour, Mme SANCHEZ, membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « Le Puy Sainte Elisabeth » une subvention de **200 €**.

Monsieur le Maire, au retour de Madame SANCHEZ l'informe du montant qui a été attribué à l'association 3Le Puy Ste Elisabeth »



Informations :

Demande de subvention de l'association « Accueil et Amitié 63 » :

Monsieur le Maire lit le courrier en sa possession et transmis par le président de l'association bourboulienne :

Monsieur le Maire,

Je sollicite de votre bienveillance un soutien financier pour notre association (119 adhérents) basée à la Bourboule et qui comporte une vingtaine de Montdoriens.

Par ailleurs, comme tous les ans, nous partons une semaine à la mer et les frais de transport pour s'y rendre sont toujours plus élevés et une aide dans ce sens serait la bienvenue.

Vous pouvez voir l'ensemble de nos activités sur internet.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et/ou pour vous rencontrer et en parler longuement.

Monsieur le Maire précise qu'il existe, au sein de cette association, une différence de tarification entre les membres Bourbouliens et les Montdoriens. Il ajoute qu'aucun montant n'est indiqué dans cette demande mais qu'il est fait référence à des frais de transports très élevés.

Il reprend en indiquant qu'aucune délibération ne sera prise ce soir mais qu'il souhaitait partager cette demande avec les élus en amont afin de savoir s'il faut donner suite.

Madame MONESTIER voudrait connaître le montant de la participation des Bourbouliens et celle des Montdoriens ainsi que le nombre de membres du Mont-Dore qui vont participer à ce voyage.

Madame TRIBON ajoute que n'ayant pas d'association similaire sur le Mont-Dore, il serait intéressant de la soutenir.

Il est indiqué qu'il serait également intéressant de connaître le montant subventionné par la Mairie de la Bourboule.

Monsieur le Maire intervient en indiquant que cette association formule une demande ponctuelle, avec possiblement un taux de 20% de membres résidants au Mont-Dore.

Madame ROCHE précise que, sur le principe, tout le monde est en accord avec cette approbation de subvention, mais qu'il est nécessaire d'apporter des précisions afin d'en déterminer le montant.

Monsieur BRIET ajoute que possiblement, en fonction du montant accordé à l'association, il n'existera plus de différence entre le tarif bourboulien et celui montdorien.

Madame SANCHEZ précise qu'il est bien que les montdoriens soient au courant que la commune participe.

Monsieur le Maire propose donc d'écrire un courrier à l'association pour lui demander de fournir des informations complémentaires afin que la demande soit étudiée au prochain conseil municipal.

Invitation de l'association « Les anciens et les amis de la Casamance » :

Monsieur le Maire explique que l'association « Les anciens et les amis de la Casamance », dont Jean Lassalasse (décédé en 2020) organisait régulièrement des voyages en Casamance pour les 4L (rénovées entièrement et offertes comme ambulances) va réaliser le 03 juillet 2027 un tournoi de Golf au Mont-Dore.

Il indique que l'association propose aux élus de les accompagner dans cette rencontre de golf pour les accueillir et leur remettre des lots de type places offertes pour les diverses activités de la commune. Il explique que cette initiative est régulière et qu'il serait bien de la maintenir. L'évènement devrait accueillir entre 40 et 50 joueurs pour la journée du vendredi 03 juillet au Mont-Dore.

Présidence de l'Office de Tourisme :

Monsieur le Maire annonce aux élus présents qu'il est, depuis la veille, Président de l'Office de Tourisme du Massif du Sancy.

Il énumère ses différents mandats :

- Maire du Mont-Dore, ville Touristique
- Président de la SAEM et les enjeux en lien avec la nouvelle Délégation de Service Public pour les 25-30 prochaines années
- Président de l'Office de Tourisme, auquel il souhaite apporter une nouvelle stratégie afin d'étendre la clientèle. Il indique que c'est un objectif important pour lui et qu'il compte bien s'y atteler rapidement avec les deux Vice-Présidents de l'OT dont la deuxième n'est autre que Madame Séverine THOMAS-GARDET. C'est

en ce sens qu'il indique vouloir que le Thermalisme soit au cœur des préoccupations de l'OT afin de pallier les inquiétudes sur son avenir.

Il précise que ce qui lui tient vraiment à cœur pour la commune, la station et maintenant le Massif du Sancy en totalité, c'est d'aller chercher une nouvelle clientèle professionnelle et de développer le tourisme de professionnels par le biais de séminaires, conférences... Avec notamment la reprise du Cinéma qui pourrait servir d'auditorium. Il ajoute également qu'il a pour projet de rediscuter de l'avenir d'une autre salle et de sa possible reprise en location-gérance.

Il ajoute que toutes ces initiatives incombées à l'OT serviront à pallier les périodes plus creuses que sont les débuts de semaines des mois non touristiques.

Il indique que la veille, il a obtenu la majorité des voix lors de l'élection et que la liste contenait deux candidats. Il ajoute qu'il comprend d'autant plus l'importance de son travail au quotidien, toujours basé au centre du Mont-Dore, puisque ses trois fonctions y sont exercées.

Madame TRIBON demande qui est l'autre Vice-Président.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de Monsieur Stéphane CREGUT, un agent immobilier du Chambon et que la secrétaire est Madame Anne MARGAUX du camping de Serrette au Chambon également.

Il rappelle que le Vice-Président de la Communauté de Communes Massif du Sancy (CCMS) pour le Tourisme est Jean-François CASSIER, ancien Président durant les 6 dernières années, de l'OT.

Madame MONESTIER intervient et dit qu'en tant que Président de l'OT, sauf erreur de sa part, Monsieur le Maire ne perçoit aucune indemnité.

Monsieur le Maire acquiesce et indique que c'est une occupation totalement bénévole mais qui va lui prendre du temps malgré tout.

Délégation de Service Public de la SAEM :

Monsieur le Maire indique que, la veille, se tenait la première réunion afin de travailler sur le cahier des charges de la future DSP de la SAEM. Il tient à rappeler que la VO du cahier des charges, c'est-à-dire la version de base qui va être envoyée au candidat qui est retenu pour présenter une offre, peut maintenant être retravaillée par ce dernier. Il va recevoir une version qu'il doit enrichir avec les éléments concernant son projet, sa partie investissement et doit formuler une offre sur sa partie rétribution.

Il ajoute que le document sera dès le lendemain entre les mains du candidat et que sa rédaction nécessitera de nombreux allers-retours entre ce dernier et la Commune. Il précise qu'il se retirera, comme l'a fait précédemment Madame SANCHEZ, de la négociation au titre de la Commune étant donné qu'il ne la représentera pas mais représentera la SAEM. Madame MONESTIER sera donc représentante de la Commune dans le cadre de la négociation.

Sollicitation du Club d'Escalade :

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le Club d'Escalade la semaine passée afin de le soutenir auprès du Parc des Volcans pour pouvoir accéder au Verrou du bas.

Il ajoute que le coordinateur de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, Monsieur LEROY, dépend du Parc Régional des Volcans et devrait être notre interlocuteur prochainement puisque le Club d'Escalade va effectuer une relance afin d'en obtenir l'accès. La commune doit, lorsqu'elle sera sollicitée par le club, rédiger un courrier à destination du Parc des Volcans demandant de prendre position et de soutenir le club dans leur démarche.

Demande du Groupe Miléade :

Monsieur le Maire indique avoir eu une demande du groupe Miléade, exploitants de la Prade Haute, de rachat du bâtiment en vue de réaliser un programme de travaux importants. Il précise que le bâtiment est actuellement sous bail emphytéotique avec la CCMS jusqu'en 2032.

Il précise avoir pris attache avec la CCMS et Maître DUPIC afin de travailler au mieux sur les intérêts de la Commune et qu'il a donc un rendez-vous le 23 mai 2026 avec le Groupe Miléade. Ce rendez-vous a pour objectif d'échanger avec eux sur le devenir et le rachat potentiel du bâtiment. Il précise que, lors de ses échanges de mails avec le groupe, il a appris que le sujet avait déjà été abordé avec Nicole BARGAIN, Michelle MABRU et Sébastien DUBOURG.

Monsieur BRIET intervient en indiquant que c'est la CCMS qui est compétente sur le village de vacances.

Monsieur PAIR indique que c'est la Commune qui en est le propriétaire. Il fait l'historique de la démarche :

- La commune avait fait la proposition de porter le financement, ce qui n'a pas été possible puisque la compétence avait été transférée à la CCMS entre temps.
- La CCMS a donc porté les investissements qui sont remboursés par Miléade

Il ajoute que le sujet est donc de solder le bail emphytéotique et de, pourquoi pas, procéder à la vente de la Prade Haute.

Monsieur BRIET souhaite revenir sur le point précédent concernant le Verrou du Bas, il indique que cette demande a déjà été refusée par le passé. C'est pour cela qu'il propose, si cela est possible, de présenter au Parc des Volcans de remonter la limite de la réserve en amont du Verrou et de leur laisser le Ravin des Chèvres en contrepartie.

Il précise qu'il y a 3-4 ans, cette idée était d'actualité, le Ravin des Chèvres étant un peu plus au nord que le Val de Courre, cela avait un intérêt environnemental puisque cet endroit ne bénéficie que de peu de passage (hormis les skieurs lorsque les conditions sont bonnes). Il dit que cet endroit pourrait donc servir de lieu de remplacement au Verrou du Bas au sein de la Réserve Naturelle, la superficie étant trois fois plus importante et sans intérêt touristique pour le Mont-Dore à l'inverse de ce dernier.

Il ajoute que l'Office National des Forêts (ONF) avait pour projet de le classer en tant que réserve naturelle il y a quelques années, il y avait eu consultation des associations locales qui étaient contre donc cela n'a pas abouti. Ces dernières avaient peur des nouveaux interdits en lien avec la réserve naturelle, de plus la zone proposée par l'ONF frôlait le Capucin.

Il dit que sa démarche proposée aurait un intérêt environnemental pour la Réserve Naturelle de Chastreix, même si aux abords du Val de Courre il y a des plantes et des nids de rapaces, ce qui pourrait bloquer la demande. Cependant, il pourrait être proposé d'interdire l'escalade durant les périodes de nidification.

Monsieur le Maire ajoute que, dans la Vallée de Chaudfour, se trouvent des sites dans lesquels l'escalade est interdite durant les nidifications.

Madame ROCHE précise que les nidifications sont plutôt sur le Verrou du Haut. Le dernier rapport précisait bien que des aménagements pour fluidifier et recentraliser les piétons (avec certaines conditions) n'apporteraient pas de problèmes à proprement parlé sur le Verrou.

Monsieur BRIET répond que cela n'était pas interprété de cette manière par le représentant de la réserve.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est évoqué des risques liés à des piétinements humains tandis que c'est une zone de pâturage soumise à des piétinements bovins.

Monsieur RAMADE indique ne pas être en accord avec Monsieur le Maire et lui indique qu'il existe de grandes différences entre les deux types de piétinements.

Monsieur BRIET dit que cinq ans auparavant, se tenait une réunion où la réserve voulait interdire l'utilisation des crampons en ski-alpinisme afin de ne plus abîmer le sol. Il précise que cette démarche aurait entraîné la mort de nombreux alpinistes, le PGHM est intervenu avec le Préfet en indiquant que des situations peuvent être règlementées mais pas celle-ci.

Monsieur PAIR ajoute que la question se pose également sur les bâtons de marche/de randonnée.

Madame ROCHE soulève le paradoxe entre la réserve naturelle de Chastreix et celle de la Vallée de Chaudfour puisque l'escalade est autorisée sur La Dent de la Rancune sur laquelle se trouve des zones de nidification ayant les mêmes caractéristiques. Elle relève donc le positionnement différent entre les deux réserves.

Devenir de l'Auberge de Jeunesse :

Monsieur le Maire rappelle que, quelques semaines auparavant, les élus ont été sollicités concernant le devenir de l'auberge de Jeunesse. Il indique avoir échangé avec son Directeur qui a monté un dossier et se tient prêt à reprendre l'auberge. La réponse du liquidateur est prévue pour le 27 mai 2026.

Problèmes rencontrés au collège de Murat-le-Quaire :

Monsieur le Maire tient à informer les élus qui ne seraient pas au courant des problèmes rencontrés au collège de Murat-le-Quaire mais également celui de La Tour d'Auvergne. Le rectorat a décrété de la suppression d'un demi-poste de CPE au collège de La Tour et du poste complet au collège de Murat. Il indique avoir échangé avec les trois principaux de collèges de Rochefort, Murat et La tour pas plus tard que l'après midi même. Il en est ressorti que l'Inspecteur d'Académie n'était pas informé des décisions du rectorat et qu'il était prévu un accrochage de banderole sur les grilles du collège de Murat par les parents d'élèves. Il a été sollicité par l'association des parents d'élèves afin de s'associer et de s'engager à leurs côtés dans la négociation qui aura lieu avec le rectorat.

Il précise que, à la suite de la baisse des effectifs, il a été procédé à la fermeture d'une classe de 6^{ème}.

Il ajoute que, potentiellement, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre position.

Madame TRIBON ajoute que, si des manifestations ont lieu, il faudra que les élus se mobilisent.

Madame MONESTIER précise qu'ils en seront informés.

Monsieur le Maire ajoute que le Sénateur non plus n'était pas au courant de la décision et qu'il l'en a informé lors de la commémoration de la semaine passée. Ce dernier a dû rencontrer la Rectrice.

Madame MONESTIER ajoute qu'il a également rencontré les parents d'élèves le 8 mai.

SMCTOM :

Monsieur le Maire commence par énoncer qu'il avait pour souhait de communiquer avec les élus sur ce sujet.

En effet, le SMCTOM a fourni à la Commune du Mont-Dore, milieu de semaine passée, 12 bacs marrons et 20 bacs pour le tri sélectif qui ont été en grande partie distribués en centre-ville. Le but de cette initiative étant de se rendre compte, en ajoutant des points d'apports volontaires, si la propreté de la voirie serait davantage respectée.

Idée proposée par le service Sports & Loisirs :

Monsieur le Maire indique que le service lui a suggéré l'idée de mettre en place une épicerie de premières nécessités et d'hygiène avec une option sur la vente de pain dans les campings. Il indique qu'il préférerait proposer aux commerces de la commune (SPAR, Casino, Cocci market, boulangers, ...) d'installer des distributeurs de même type

que ceux proposés dans la vente de fromages. Il précise que cette initiative permettrait à la commune de ne pas avoir de gestion de caisse, de stock et les éléments nécessaires à la vente en épicerie.

Madame MONESTIER précise que Monsieur AMEILHAUD, la veille lors des échanges sur le sujet, a indiqué qu'il n'est pas question de faire concurrence aux commerçants présents sur la commune.

Ce dernier intervient en indiquant que l'idée du service est très bonne mais qu'il est nécessaire d'étoffer le sujet et de réaliser une étude afin de connaître le moment auquel le besoin apparaît. Il pense également que, proposer ce service au sein du camping dans le cadre d'une vente type épicerie, renforcera le lien avec le public.

Il est rappelé que, peu importe le choix de mode de vente, cela sera effectué en partenariat avec les commerçants locaux.

Monsieur le Maire ajoute que leur proposition d'ajout d'un distributeur pourrait améliorer le service rendu à l'utilisateur et par conséquent, la classification des établissements de loisirs n'en sera que meilleure.

Monsieur BRIET approuve et indique que ce manque avait été pénalisant dans le cadre de l'obtention du label Clé Verte.

Madame ROCHE demande qui en porte l'investissement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du commerçant qui implantera sa marchandise dans le distributeur qui doit porter l'investissement.

Madame ROCHE dit qu'il pourrait s'agir d'un frein à la mise en place, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un commerce à l'année et que l'on parle de dépannage. Elle énonce que ce qui a été plutôt envisagé la veille est de mettre quelques articles de premières nécessités à la vente dans le camping. Pour ce qui est du dépôt de pain, il faudrait en discuter avec les différents boulangers et les points chaud, il faudrait passer commande la veille. Toutes ces informations résument le fait que les produits vendus ne sont pas ou peu périssable et que le pain, en le commandant la veille, n'entraînera pas de perte. De plus, cela pourrait apporter au camping une prestation de service supplémentaire ainsi qu'une proximité avec les clients. Elle indique que le camping étant quelque peu excentré du bourg de la ville, ne miser que sur des distributeurs ne serait pas vraiment favorable dans l'amélioration de la relation client.

Monsieur le Maire répond que certains clients, lors de leurs arrivées tardives pourraient apprécier trouver des produits de première nécessité hors horaires d'ouverture de l'épicerie.

Il est donc convenu que, dans le cadre de ce projet, il serait intéressant de combiner les deux points de vente.

Madame ROCHE indique que, concernant les arrivées tardives, nous comptabilisons davantage de Camping-Cars aux Crouzets tandis qu'à l'Esquilladou, elles se font plus dans les horaires d'ouverture.

Monsieur PAIR ajoute que, si des arrivées tardives sont prévues à l'Esquilladou, les clients prévoient et préviennent la réception en amont.

Madame ROCHE propose que, si des clients arrivent tardivement, ils aient la possibilité de demander que des produits de première nécessité leur soit attribués sur demande avec ajout sur la facture.

Monsieur BRIET soumet l'idée de proposer une liste d'articles en pré-commande. Il indique que les dimanches, la navette ne circule pas et que les camping-caristes rencontrent des difficultés à sortir leur véhicule du camping.

Monsieur AMEILHAUD tient à préciser que l'idée proposée par les équipes du camping est approuvée et très appréciée. Il félicite qu'ils soient force de proposition quotidiennement.

Le sujet sera approfondi par les équipes.

Accueil des nouveaux arrivants :

Monsieur le Maire indique s'être renseigné sur le sujet durant la semaine et souhaite travailler, avec les membres du conseil, sur l'accueil des nouveaux arrivants au Mont-Dore.

Il précise qu'au mois d'avril, quatre familles se sont installées, ce qui représente une douzaine de personnes. Il souhaiterait connaître le nombre de nouveaux arrivants depuis le début d'année 2026.

Il souhaite réaliser un accueil des nouveaux arrivants plus régulier par le biais d'un courrier de bienvenue comprenant le livret d'accueil et de prévoir, trimestriellement, un accueil physique avec interventions des associations, du service Sports et Loisirs, ... Cet accueil pourrait se solder avec un cadeau de bienvenu du type livre sur l'histoire du Mont-Dore.

Projet de refonte du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire indique qu'il doit être voté dans les six mois après les élections municipales.

Il précise qu'il reprend les grands axes avec notamment le délai de prévenances et autres assiduités. Il propose de travailler davantage sur l'intégration d'un temps de parole aux administrés lors des conseils municipaux. Il dit que ce temps sera à prévoir à l'issue de la séance, qu'il sera constitué de trois ou quatre questions maximums pour un temps de quinze à vingt minutes. Il ajoute que les questions seront à envoyer, à minima la veille du conseil, afin d'avoir le temps d'en préparer les réponses. Il précise que ces questions ne seront ni ajoutées au procès-verbal ni enregistrées.

Madame ROCHE ajoute que les questions seront citées lorsque la clôture du conseil municipal aura été annoncée. Le but est de répondre aux questions des administrés avec un délai de préparation suffisant. Elle évoque un possible tirage au sort des questions pour définir celles qui seront traitées.

Monsieur BRIET déclare avoir constaté la création de la terrasse Place du Panthéon. Cependant, la peinture de la place de livraison n'est pas effectuée pour le moment.

Monsieur le Maire répond avoir écrit à la Directrice des Thermes pour l'informer que, dans le but de ne pas gêner la circulation durant les livraisons, l'emplacement prévu devant l'établissement pour la navette sera également utilisé pour les livraisons.

Monsieur BRIET informe que lorsque les curistes sont déposés par le grand bus, il n'est pas possible pour un camion de livrer au même moment, la place n'étant pas assez grande.

Monsieur le Maire indique que, lors de la visite de la ville deux semaines auparavant, des mesures ont été effectuées en ce sens et que le but est de créer une autre place de livraison le long du musée Joseph Foret par la suite.

Monsieur BRIET ajoute qu'il lui a été indiqué un projet de création d'une Tour Eiffel place du Panthéon.

Monsieur AMEILHAUD répond que ce n'est plus d'actualité, la demande a été faite mais cela n'a pas abouti. En effet, les Bâtiments de France (ABF) n'ont pas approuvé la demande et les élus non plus. Il ajoute que les ABF ont sollicité le propriétaire de la terrasse afin qu'elle soit plus dans l'esprit des Thermes, avec des luminaires notamment.

N'ayant plus de question à traiter, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de lever la séance.

L'élu secrétaire de séance,

M. Frédéric AMEILHAUD



Fin de la séance 21h00.

M. le Maire,
Pascal MICHAUD.

